

Lyon et de Marseille, les commissions parlementaires et extra-parlementaires, après avoir entendu les représentants qualifiés de tous les intérêts nationaux comme de toutes les compétences techniques et de toutes les forces morales dont le suffrage importe en la matière, ont revendiqué unanimement *la Syrie aux Syriens sous l'égide de la France.*

La Syrie! Ce terme désigne historiquement la région comprise, d'une part, entre la Méditerranée et la Mésopotamie, et, d'autre part, entre le Taurus arménien, au nord, et le golfe d'Akabah, sur la mer Rouge, au sud ; c'est la région qui compte pour villes principales : Alexandrette, Antioche, Alep, Beyrouth, Damas, Jérusalem, Jaffa, Caïffa, Saint-Jean d'Acre ; c'est la région où, sur 71,000 élèves qui fréquentaient les écoles primaires à la veille de la guerre, 48,000 appartenaient à des écoles catholiques dans lesquelles la langue française était la base de l'enseignement, tandis que les écoles russes, anglaises, américaines, allemandes, possédaient ensemble un total de 23,000 élèves ; c'est la région où la France, représentée surtout par ses congrégations religieuses, admirée pour les souvenirs épiques de son histoire, aimée pour ses bienfaits séculaires, jouissait d'un prestige et d'une popularité sans exemple.

Il paraît malheureusement certain que ce magnifique domaine ne va pas constituer un seul et même Etat souverain qui serait à la fois la Syrie autonome et la France du Levant. Il paraît certain que de singulières découpures vont être opérées sur la carte politique de la Syrie par les mêmes négociateurs, nouveaux arbitres du monde, qui ont lancé tant d'anathèmes contre l'oeuvre historique du congrès de Vienne et des traités de 1815. Il paraît certain que des fractions considérables, que tel et tel grand port, que des villes importantes du territoire national de la Syrie vont être dévolus à de tout autres protecteurs que la nation française.